



BIEN VIVRE DANS SON LOGEMENT ET SON ENVIRONNEMENT



Contacts

LIMOGES HABITAT

224, rue François Perrin - CS 90398

87010 LIMOGES CEDEX 1

tél. : 05 55 43 45 00 / fax : 05 55 43 45 11

www.limogeshabitat.fr / contact@limogeshabitat.fr

Conception et réalisation : EXALTA - Illustrations : LIMOGES HABITAT, SHUTTERSTOCK - janvier 2014

Bien vivre dans son logement et son environnement





Entretien du logement

L'aération de votre logement est indispensable pour le renouvellement de l'air ambiant :

- ouvrir les fenêtres 15 min par jour suffit
- ne pas obstruer les bouches d'aération et penser à les nettoyer régulièrement
- ne pas oublier de fermer les radiateurs pendant l'aération de votre logement



Optimiser votre chauffage

LES BONS RÉFLEXES :

- ne pas couvrir les radiateurs et convecteurs
- pensez à les dépoussiérer régulièrement
- ne pas faire sécher de linge dessus

Si votre logement bénéficie du label BBC  : grâce à une excellente isolation et orientation (au sud) du bâtiment, votre logement profite des apports calorifiques de l'extérieur et nécessite donc moins de consommation de chauffage. Par conséquent, la chaudière se déclenche moins souvent, les radiateurs sont donc moins chauds, pour autant les températures de confort sont atteintes.

Maîtriser les charges

LE CHAUFFAGE

Les températures de confort recommandées dans le logement sont de 19°C pendant la journée et 17°C pendant la nuit.

L'EAU

Consommations moyennes (rappel : 1m³ = 1 000 litres d'eau) :

- pour une personne seule de 150 à 250 litres par jour soit 45m³ par an
- pour une famille de quatre personnes 400 litres par jour soit 145m³ par an

MIEUX CONSOMMER POUR MOINS DÉPENSER

Douche (4 à 5 min)	→	60 à 80 litres
Bain	→	150 à 200 litres
Chasse d'eau	→	6 à 12 litres
Lave linge	→	70 à 120 litres
Vaisselle à la main	→	10 à 20 litres

Pensez à faire la chasse aux fuites d'eau (robinet, chasse d'eau) : une fuite sur un WC, c'est 500€ par an ! Et préférez une douche au bain !

Vivre ensemble

La qualité de la vie en collectivité repose sur le respect de son voisinage et de son environnement. Elle nécessite attention et tolérance de la part de chacun. Le vivre ensemble c'est :

- réduire le bruit à l'intérieur du logement (TV, musique, claquement de portes, bricolage...)
- respecter les parties communes : hall, couloir, ascenseur, abords d'immeubles, espaces verts
- les animaux domestiques ne doivent pas nuire à la tranquillité et à la propreté de l'immeuble



La sécurité

Pour votre sécurité et celle de vos voisins, **le contrat de location interdit** l'usage et le stockage des bouteilles de gaz.

- En cas d'absence prolongée, fermez vos robinets d'arrêt d'eau et de gaz et prévenez une personne de confiance (voisin, famille, gardien...) de votre départ pour vous avertir en cas de problème et/ou intervenir.
- Laissez l'accès aux compteurs et gaines techniques pour faciliter l'intervention d'un technicien ou des secours.
- Pensez à vérifier le bon état de vos appareils électriques et prises de courant : cela peut éviter un court circuit et un risque d'incendie.
- En cas d'incendie, les secours doivent pouvoir accéder facilement à l'immeuble et aux logements :
 - ne pas encombrer les emplacements réservés sur les parkings et entrées d'immeubles,
 - appeler les numéros d'urgence gratuits (pompiers 18, samu 15, n°général d'urgence 112).

Le tri sélectif

Pensez à trier vos déchets :

- bac vert : déchets ménagers
- bac bleu : déchets recyclables
- containers spéciaux pour le verre et le textile

Pensez à fermer vos sacs poubelles pour éviter les mauvaises odeurs. Les sacs ne doivent pas être déposés à côté des bacs et dans les parties communes.

